



# MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

La Ministre déléguée

Paris, le **29 DEC. 2021**

Réf: ARM/SGA/DPMA/SDMC/BM2C

JD22000623

Mesdames et Messieurs  
les Préfets et Hauts-commissaires

- OBJET** : Labellisation des projets menés dans le cadre des thématiques mémorielles de l'année 2022.
- RÉFÉRENCE** : Directive mémorielle triennale 2020-2022 n°D8117 ARM/SEMARM du 20 décembre 2019.
- PIECE JOINTE** : Visuel « Actions mémoire 2022 ».

Dans le cadre prévu par la directive citée en référence, la politique de mémoire conduite par le ministère des armées sera structurée en 2022 autour des thématiques suivantes, qui donneront lieu à des manifestations d'ampleur nationale mais qui pourront bien évidemment être déclinées en fonction des particularités des territoires ou de la résonance internationale qu'elles pourraient avoir.

- 1) Le cycle mémoriel du **80<sup>e</sup> anniversaire de la Seconde Guerre mondiale** sera commémoré sous plusieurs aspects :
  - a) Les combats menés par la France et ses alliés au cours de l'année 1942 : bataille de Bir Hakeim, opération Jubilee à Dieppe, opération « Torch ». Dans ce cadre, pourront être honorées, outre la mémoire du général Koenig, celles des autres grandes figures des armées de la Libération que sont les généraux Juin, de Lattre de Tassigny et Leclerc de Hauteclocque, qui ont accédé à la dignité de maréchal de France il y a 70 ans, en 1952 ;
  - b) La rafle du Vél d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942, ainsi que les rafles menées en zone sud.
- 2) Le **60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie**, dont le programme commémoratif fait l'objet d'une consultation auprès du monde combattant.
- 3) Le **55<sup>e</sup> anniversaire du lancement à la mer du premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) « Le Redoutable »**. Avec ce premier bâtiment, la Force océanique stratégique (FOST) devient le pilier maritime de la dissuasion nucléaire française.
- 4) Au titre des opérations extérieures, le **40<sup>e</sup> anniversaire des opérations Olifant, Epaulard et Diodon, menées au Liban à partir de l'année 1982** dans le cadre de La Force multinationale de sécurité à Beyrouth, ainsi que le **30<sup>e</sup> anniversaire du début de l'engagement de la France dans la FORPRONU en Ex-Yougoslavie** : entre 1992 à 1995, environ 30 000 soldats français ont constitué par relèves les bataillons français de la FORPRONU, dont 52 sont morts pour la France pendant ces opérations.

Cette programmation mémorielle favorisera la conduite de projets émanant de divers acteurs : collectivités territoriales, postes diplomatiques français à l'étranger, associations, établissements scolaires en France ou issus du réseau de l'Agence pour l'enseignement français de l'étranger...

À cette fin, le conseil départemental des anciens combattants, victimes de guerre et de la mémoire de la Nation (CDAC), dont vous assurez la présidence et dont le directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) assure l'animation et le secrétariat, relatera auprès des acteurs locaux le programme mémoriel pour l'année 2022.

Par ailleurs, la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des armées communiquera ces éléments au réseau des missions de défense à l'étranger, susceptibles d'engager ou d'accompagner des actions mémorielles s'inscrivant dans la programmation 2022.

Je vous saurai gré de veiller, lors de la prochaine réunion du CDAC que vous voudrez bien convoquer en début d'année 2022 et présider personnellement dans la mesure du possible, à associer, en tant qu'invités, le président de l'association départementale des maires de France et, de façon générale, les élus et les institutions locales qui sont fortement impliqués dans la politique de mémoire.

Le CDAC identifiera les projets les plus remarquables dans votre département, auxquels vous pourrez attribuer le label « Actions mémoire 2022 », dont le visuel est joint à la présente note. De même, vous vous assurerez, en fonction de leur importance et dans la mesure du possible, de la bonne coordination et de la cohérence des actions proposées par les acteurs locaux.

La labellisation n'entraîne pas systématiquement un soutien financier et les demandes éventuelles de subvention seront instruites sur la base d'un formulaire Cerfa n° 12156\*05, dûment renseigné par le porteur de projet et accompagné de toutes les pièces requises.

Dans ce cadre, l'année 2022 voit la mise en place d'un guichet unique, commun à la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) et à l'ONAC-VG, qui permettra d'instruire l'ensemble des projets. Les demandes peuvent être déposées à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/armees-dpma-subvention-memoire-2022>.

Vous trouverez plus de précisions sur ce dispositif de guichet unique sur le site <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/demande-subvention>.

Il conviendra de valoriser les initiatives créatives et innovantes de nature à susciter un intérêt renouvelé des jeunes générations pour la Mémoire nationale et à valoriser l'engagement citoyen. Vous veillerez notamment à faire émerger au niveau local des projets associant la jeunesse, en particulier en utilisant le Service national universel (SNU) comme vecteur mémoriel, et à inciter la présence de ces jeunes aux cérémonies.

Enfin, je vous invite à mettre en ligne, à la rubrique « défense et anciens combattants » du portail interministériel de l'État dans votre département, une page présentant le programme mémoriel en 2022, le compte rendu de la réunion du CDAC, les projets qui auraient obtenu le label et toute information que vous jugerez utile de porter à la connaissance du public.

Le ministère des armées propose par ailleurs de contribuer au rayonnement national de certains projets que vous aurez identifiés, en les relayant sur le site Internet « Chemins de mémoire », animé par la DPMA, ainsi que sur le portail Défense. Il en va de même pour les projets conduits à l'étranger dont la valorisation, sur les publications numériques du ministère, permettra de nourrir et célébrer les mémoires partagées entretenues avec certains pays.

Je vous remercie vivement pour votre investissement afin de faire vivre ce programme commémoratif dans les territoires.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a smaller 'A' and 'R'.

Geneviève DARRIEUSSECQ

COPIES :

- C1 ;
- C2 ;
- EMA/cabinet ;
- DGA/inspection ;
- DGA/COM ;
- Délégation au patrimoine de l'armée de terre ;
- Centre de doctrine et de l'entraînement du commandement (EMAT) ;
- Délégation au patrimoine de la marine ;
- Délégation au patrimoine de l'armée de l'air et de l'espace ;
- Centre d'études stratégiques aérospatiales (EMAA) ;
- DGRIS ;
- DICO ;
- SGA/COM ;
- DSNJ ;
- DPMA/SDMC ;
- DPMA/DPC ;
- SHD ;
- ONAC-VG ;
- Ordre de la Libération ;
- ECPAD.



ACTIONS  
MÉMOIRE  
2022

